



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 30 mars 2016

Madame ZITO Florence  
Présidente par intérim de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau « Police de l'Eau »  
A l'attention de M. CHARTON Christophe  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande d'autorisation unique sur le projet de la ZAC du parc d'activités Beauregard située sur les communes de Longvic et d'Ouges portée par l'EPLAAD

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 17 février 2016, vous m'avez transmis le dossier de demande d'autorisation unique instruit au titre de l'ordonnance 2014-619 du 12 juin 2014 et de l'article 145 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur le projet de la ZAC du parc d'activités Beauregard situé sur les communes de Longvic et d'Ouges et porté par l'EPLAAD. C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Comme à l'occasion de l'avis donné sur le dossier initial par la CLE de la Vouge le 26 juin 2014, je tenais à vous rappeler que les observations se font à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014.

Le projet doit être compatible et conforme avec les documents constituant le SAGE de la Vouge (PAGD et Règlement). Celui-ci comprend notamment :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin,
- Objectif général V : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu,
- Objectif général VI : Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud,

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

- Disposition II-3 : Compenser les zones imperméabilisées,
- Disposition II-4 : Rechercher de nouvelles ressources,
- Disposition III – 3 : Baisser et optimiser l’usage des produits phytopharmaceutiques,
- Disposition III – 5 : Limiter l’impact des réseaux viaires et des zones imperméabilisées,
- Disposition V-2 : Définir des Volumes Prélevables par masses d’eau et activités,
- Disposition V – 5 : Gérer préventivement et harmonieusement les zones à urbaniser,
- Disposition V – 6 : Economiser la ressource (rendement des réseaux, baisse de la consommation, stockage des EP,...),
- Disposition VI – 1 : Définir les Volumes Prélevables par activités,
- Règle 6 : Volumes Prélevables sur la nappe de Dijon Sud.

Sur la forme, la CLE a noté les imprécisions et erreurs suivantes :

- Les données météorologiques n’ont pas été mises à jour (1971-2000),
- Il existe des données qualitatives disponibles sur la Varaude ; données non reprises dans le dossier.

La CLE souligne la volonté du maître d’ouvrage de traiter les eaux pluviales au-delà des obligations réglementaires inscrites dans le SAGE de la Vouge (stockage de 27 450 m<sup>3</sup> et débits de fuite inférieurs après aménagement qu’à l’état initial). Elle note que la gestion de la consommation d’eau potable a bien été appréhendée (180 000 m<sup>3</sup> au final) et qu’il est prévu des interconnexions, en dehors de la nappe de Dijon Sud reconnue en tant que Zone de Répartition des Eaux depuis 2005, parallèlement à la fin de la commercialisation de la zone (10 à 15 ans).

La CLE, au regard du dossier d’autorisation unique, donne un avis favorable au projet porté par l’EPLAAD.

Néanmoins, la CLE de la Vouge souhaite rappeler l’importance de l’engagement de la CU du Grand Dijon à mettre en place un programme d’interconnexion en eau potable dans les meilleurs délais, afin de ne pas empêcher les développements économique et urbanistique des 22 communes prélevant sur la nappe de Dijon Sud.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente par Intérim  
Florence ZITO

